Les bagarres de Nancy

Entre ouvriers français et italiens

Nancy, 1er novembre. — La situation n'a pas changé aux Grandes-Carrières ; les Italiens sont toujours gardés militairement par une compagnie du 155e de ligne et la gendarmerie. Des réunions ont eu lieu sans incidents. On y a lu les déclarations des patrons, invitant tous les ouvriers à reprendre le travail le 4 novembre au matin. Ceux qui ne se présenteraient pas seraient considérés comme ne faisant plus partie de la Compagnie et seraient réglés Les Italiens travailleraient aussi, mais, au fur et à mesure qu'il arriverait des ouvriers français pour combler le déficit, on renverrait les Italiens.

Les carriers français ont voté la résolution suivante :

« Les carriers d'Euville ne reprendront le travail qu'à la condition que les ouvriers italiens seront immédiatement renvoyés. Ils promettent aux patrons de fournir le maximum d'extraction de pierre ».

Le préfet de la Meuse a eu une entrevue avec le ministre de l'intérieur pour aviser aux voies et moyens de régler le différend des ouvriers français et italiens employés aux carrières d'Euville, au mieux de la tranquillité publique.

D'autre part, les Italiens ont saisi de leur cas leur représentant à Paris, l'ambassadeur d'Italie, qui a conféré avec M. Delcassé.

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 2 novembre 1901 (11 brumaire an 110 de la République), 306e jour de l'année, 40e jour de l'automne, 21e jour de la lune.

Lever du soleil à 6 h. 49 ; coucher à 4 h. 38.

Lever de la lune à 10 h. 36 soir ; coucher à midi 23.

Aujourd'hui, la durée du jour est en décroissance de 3 minutes sur hier.

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

En flagrant délit de mensonge

Le soi-disant « catholique et honnête » « Journal de Roubaix », a seul le monopole de la bonne foi et de l'honnêteté. Chacun sait ça, et le très catholique journal, craint si fort qu'on s'en doute, qu'il ne rate jamais, — en toutes circonstances, — d'affirmer la chose..... sans pourtant, assure-t-on, parvenir à persuader ses lecteurs.

C'est ainsi qu'il nous accuse de calomnie lorsque nous avons avancé que des patrons avaient remercié des ouvriers réservistes.

Le « Bien-Informé », a fait une enquête, et, naturellement, il a découvert que nous avions menti, et que les patrons de Roubaix sont tous des petits saints.

Au risque de déplaire à notre confrère, nous lui affirmons que ce que nous avons dit est exact, et nous préciserons en disant que l'un des ouvriers dont il s'agit, **attaque pour ce renvoi, son patron, au Conseil des Prud'hommes, mardi prochain.**

Notre confrère, aurait mieux fait, au lieu de crier si vite à la calomnie, d'apporter plus de sérieux dans sa prétendue enquête. Il aurait pu ainsi se convaincre de la réalité des faits avancés par nous, et, comme il le dit, les « flétrir » avec nous.

Que reste-t-il maintenant des démentis du journal réactionnaire, sinon un mensonge de plus, contre lequel nous avions le devoir de protester.

***

Puisque nous parlons de mensonge, nos lecteurs se rappelleront, une récente calomnie insérée dans le « Journal de Roubaix », à propos de crucifix brisés et volés à Wasquehal, dans les écoles publiques, — contre laquelle nous avons protesté dans notre numéro de lundi dernier.

Convaincu de mensonge et de mauvaise foi, le « Bien-Informé » a été obligé de reconnaître, dans son numéro de jeudi dernier, qu'il avait menti.

Voici en quels termes, il confesse sa faute :

LES CRUCIFIX DES ECOLES OFFICIELLES — Nous avons trop le souci de la vérité (?) pour ne pas démentir un bruit dont nous nous sommes fait l'écho au sujet d'un acte de vandalisme qu'on prétendait avoir été commis à l'école communale des garçons. Ce bruit, disons-le, était fondé, d'ailleurs, sur le témoignage précis d'un écolier qui aujourd'hui dément son premier récit. Pourquoi l'enfant nie-t-il maintenant ce qu'il affirmait hier ? Nous ne savons pas ; en tous cas, il existe actuellement quatre crucifix remisés, intacts, dans un local dépendant de l'école

Comme dit le pschuteux Bobèche, dans le numéro d'hier, et ce, à notre adresse, — « il faut vraiment être bien à court d'arguments sérieux, pour accueillir, comme le fait, le « Journal de Roubaix », des calembredaines de ce genre » ;

G. Lesur.

CONTRE LES PAUVRES

Le « Journal de Roubaix », ne peut dissimuler son dépit d'avoir été prévenu par nous, dans la campagne que ses amis de la commission administrative du bureau de bienfaisance, voulaient mener contre l'administration municipale, et en particulier contre le citoyen Henri Carrette.

La plupart des arguments qu'il avait préparés, pour assommer les socialistes et démontrer qu'ils sont les auteurs responsables de la situation faite aux indigents par le bureau de bienfaisance, n'ont pu être utilisés, par le soi-disant catholique et honnête journal.

Le plan réactionnaire a été déjoué, et a échoué à temps, car nous avons, — aussitôt prévenus, — mis toutes choses au point : le pétard si habilement confectionné a donc fait long feu.

Il était habile, croyaient ces Machiavel de garde-robe, de diminuer et de supprimer les secours aux indigents ; « la presse cléricale ferait du bruit autour de cette grave décision, et elle clamerait que toute la faute d'une telle mesure incombe à la municipalité ».

« Nous voici à l'entrée de l'hiver, cela fera grand bruit chez les indigents, et comme les élections législatives sont proches, nous réussirons peut-être à égarer l'opinion des pauvres, et à déconsidérer les socialistes aux yeux des électeurs ouvriers ! »

C'était trop profond hélas ! Et ce plan de guerre, si laborieusement tramé dans l'ombre des officines cléricales, échoue piteusement, sous les huées indignées des assistés dont on escomptait d'exploiter la misère

L'ancien porte-drapeau de la Jeunesse Catholique d'Aire, déçu de l'échec de ses amis, a entonné hier le « De profundis », sur les restes de la machine de guerre si tôt effondrée, et, toujours farceur, il a fait un éloge grotesque et dythirambique des « administrateurs qui ne sont pas en faute ».

Malgré toute la pommade que le distingué Bobèche cherchera à leur passer dans les cheveux, et les coups d'encensoir qu'il leur lancera sur le portrait, MM. les administrateurs resteront dans la très mauvaise posture où leur petit esprit les a placés l'opinion publique est dès à présent fixée sur ce point, et elle condamne hautement leur sottise et leur vilaine manœuvre.

Il ne leur reste plus qu'une seule décision à prendre : laisser la place à de plus dignes et démissionner.

Allons, Messieurs, un peu de pudeur.

G. Lesur.

ENTRE CONSCRITS. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, rue de Lille, vers 3 h. 1/2 du matin, une rixe a eu lieu entre des conscrits qui avaient trop bien fêté leur prochain départ.

Procès-verbal a été dressé contre eux pour tapage nocturne et rixe sur la voie publique.

COMMENCEMENT D'INCENDIE AU CIMETIERE. — Hier matin, alors que Alfred Desfontaine, 24 ans, domestique de M. Eugène Mathon arrangeait une couronne dans la chapelle mortuaire de la famille Motte-Grimonprez, situé dans la grande allée du cimetière, le feu prit, par une bougie qui alluma une couronne en celluloïd.

Le commencement d'incendie a été rapidement éteint.

Théâtres et Concerts

LA FRATERNELLE ROUBAISIENNE. — Dimanche 3 novembre, Concert-Spectacle, organisé dans la vaste salle des fêtes de Mme veuve Couteau, 70, rue de la Vigne, par la « Fraternelle Roubaisienne », directeur M. A. Carpentier, prix d'entrée : 0,10 c.

Programme : Nos Idoles. — Voici l'Aurore, chœurs par la Fraternelle. Air pour ténor, F Suysen. Chansonnette comique, L. Depraeter. Calme des Nuits, quatuor, Suysen, Dhedenne, Carpentier, Fauvarque. Air pour baryton, A. Carpentier. Saynète comique, par M. Tobie et son ami Auguste.

A 7 heures, grand bal de famille, au bénéfice de ses membres partant sous les drapeaux.

Entrée : Cavaliers, 0,75; dames, 0,50.

PARTI OUVRIER
Section Roubaisienne

CONGRES ELECTORAL

Le Congrès électoral, pour le choix du candidat aux prochaines élections législatives, dans la 7e circonscription de Lille, aura lieu le dimanche 10 novembre, à 3 heures de l'après-midi au local *La Paix*, à Roubaix.

Tous les groupes de Roubaix et de Wattrelos sont invités à y assister.

17e SECTION. — Réunion, samedi 2 novembre, chez Avit Lombart, à 8 h. 1/2 du soir ; ordre du jour important.

14e SECTION. — La 14e section se réunira en son local chez Narcisse Leplat, rue Sébastopol, le samedi, 2 novembre 1901, à 8 h. 1/2 du soir. Urgent.

Prière de se munir de sa carte.

ÉTAT CIVIL
de ROUBAIX du 1er Octobre

Naissances. — Adolphe Devresse, rue Lafontaine, cour Lefebvre, 7. — Henri Godard, rue de Béthune, 39. — Lucien Legrand, rue de l'Epeule, 125.

Décès. — Raymond André, 8 mois, rue du Tilleul, impasse St-Louis, 45. — Marie Wielcomme, 25 ans, rue Damrgartin, 17. — Louis Vens, 35 ans, rue Blanchemaille.

TOURCOING

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé, jeudi, aux halles : marée 850 k. ; harengs, 2.560 k. ; huîtres, 3.500 k. ; pommes de terre, 1.450 k. ; pommes, 625 k. ; poires, 45 k. ; raisins, 10 k.

REUNION PUBLIQUE. — Dimanche, 3 novembre, à 5 heures du soir, chez le citoyen Delesalle, rue de la Latte, 33, grande réunion publique, avec le concours assuré du citoyen Samson, adjoint au maire de Lille.

Ordre du jour : 1. Coopérative de consommation 2 de l'action syndicale

CONCERT ET BAL. — La Commission des fêtes de la *Chambre syndicale des ouvriers du tissu de Tourcoing* et environs organise, pour le dimanche 3 novembre, à cinq heures du soir, un grand concert suivi de bal, qui aura lieu au siège, rue du Brun-Pain, 75 bis.

Prix d'entrée : 25 centimes.

Après le concert, à neuf heures, tirage d'une tombola gratuite de 25 francs de prix en espèces.

De neuf heures et demie à minuit, bal à grand orchestre.

Chaque carte d'entrée donnera droit au tirage de la tombola.

Cette fête étant organisée au bénéfice des conscrits membres de la Société, la commission fait appel à tous indistinctement.

N. B. — Les camarades qui sont en possession de carnets de cartes d'entrées vendues ou non, sont priés de remettre les souches ainsi que ce qui leur reste de cartes d'entrées avant samedi prochain, 2 novembre, au plus tard.

ÉTAT CIVIL
de TOURCOING du 1er novembre 1901

Naissances. — Depelchin Jeanne, rue Turgot, 80.

Décès. — Lamont Madeleine, 5 mois, rue du Blanc-Seau, 174.

Autour de Roubaix-Tou coing

CROIX

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Renard-Raquet et Cie, le nommé Dieudonné Deffrennes, 29 ans, teinturier, demeurant à Forest, a reçu de l'eau bouillante sur le pied droit. 15 jours d'incapacité de travail.

ETAT CIVIL du 31 octobre 1901 — *Naissances.* — Maurice Lamant, rue Basse, 33. — Ernest Friant, rue de la Fonderie, cour Delescluse, 2.

Décès. — Julie Clément, 22 ans, soigneuse, rue de Thionville, 21.

HEM

ACCIDENT. — En tombant dans l'atelier où il travaille, à la pannerie Dujardin, à Hempempont, le jeune Clément Théodore, âgé de 19 ans, s'est blessé au bras gauche.

Le docteur Coubronne a prescrit une dizaine de jours de repos.

ACTE DE COURAGE. — Mercredi soir, trois jeunes gens qui se rendaient à la répétition de la section orphéonique de l'association la « Fraternelle » ont arrêté, près de l'arrêt du Petit-Lannoy, le cheval de M. Jules Déreux, qui s'était emballé.

Ces jeunes gens, âgés de 16 à 18 ans, sont Adolphe Lallard, Parent Hubert et Destailleur Edmond.

SANS PAIN. — Hier matin, vers neuf heures et demie, le garde-champêtre Lescouff a mis en état d'arrestation le nommé Louis C..., 34 ans, ouvrier agricole, pour mendicité.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Charles Pottier, David Dupont et Michel Durot, préposés en douanes à Roubaix, de service hier matin, vers sept heures, au chemin de Leers, ont arrêté les nommées Hélène Lepers, 25 ans, bobineuse, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, 248, et Clémence Lepers, 23 ans, journalière, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, à l'estaminet du Petit-Château.

Elles portaient ensemble du café vert de provenance étrangère, pour une valeur de 16 fr. 50.

Elles ont été conduites à la gendarmerie de Lannoy pour être dirigées sur Lille.

AVIS AUX CABARETIERS. — Le Maire de la commune de Toufflers informe les débitants de boissons qu'ils ne doivent pas donner de bal si l'autorisation ne leur a pas été accordée, sous peine de se voir dresser procès-verbal en vertu de l'article 16 du règlement de police municipale et rurale.

LYS-LEZ-LANNOY

PARTI OUVRIER. — Le groupe l'*Egalité* se réunira le dimanche 3 novembre, à trois heures de l'après-midi, chez le citoyen Gustave Manem, estaminet du Cochon Rouge », rue du Vert-Pré (près la barrière).

Ordre du jour très important, présence indispensable

WASQUEHAL

VOL — Hier matin, vers neuf heures, deux jeunes gens, deux vagabonds, se présentèrent chez Veroustat-Vermesch, à l'estaminet du Vieux Noir Bonnet, au Noir-Bonnet. Ils demandèrent chacun un canon et se plaignèrent du froid. La cabaretière descendit à la cave chercher du charbon. Pendant ce temps, l'un des vagabonds prit une dizaine de francs dans le tiroir du comptoir et l'autre les sous que contenait le compteur à gaz. Puis les deux voleurs quittèrent l'estaminet en laissant dix centimes pour leurs canons, ainsi que le pain qu'ils avaient reçu dans le voisinage en mendiant.

Leur signalement étant connu, ils ne tarderont pas à être arrêtés.

LEERS

VOL D'UNE BROUETTE. — Une brouette d'une valeur de 15 francs a été dérobée chez M. Louis Desobry, tisserand, à la Petite-Frontière.

Plainte a été portée à la gendarmerie de Wattrelos.

FOREST-LEZ-LANNOY

LA CHASSE AUX SERINGUES. — Cinq anciens fusils de guerre transformés en fusils de chasse ont été déposés à la mairie par des habitants de la commune, conformément aux instructions préfectorales.

SAVON PARIS-MÉNAGE

pour le linge et pour les laines

Exiger rigoureusement **le titre**

Hors concours Exposition de Paris 1900

LE NORD
LILLE

QUI A LE BRILLANT ? — En traversant la place de la République, Mme Maillard, demeurant rue Baptiste-Monnoyer, 4, a perdu un brillant d'une valeur de 300 francs. La personne qui la lui rapportera sera récompensée.

QUI A PERDU UN LOUIS ? — Un louis d'or a été trouvé sur le parcours de la place Sébastopol au cimetière du Sud, par une personne qui l'a déposé au commissariat de police du 5e arrondissement, place du Marché-aux-Chevaux.

AU REBUT — Il a été saisi hier à la halle d'inspection 50 kilos de poissons divers, 180 kilos de harengs, 10 kilos de bœuf et 10 kilos de fruits.

N'achetez pas d'appareils de chauffage avant d'avoir visité les sous-sols des Galeries Lilloises où vous trouverez le choix le plus considérable de toute la région du Nord. Demander le catalogue.

ADJUDICATIONS AU MONT-DE-PIETE. — Samedi, 23 novembre 1901, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans la salle des délibérations du Conseil d'administration de l'établissement, 27, rue des Tours, à l'adjudication des imprimés nécessaires pendant une période de trois années, à compter du 1er janvier 1902. L'adjudication aura lieu au rabais.

Les soumissions seront écrites sur papier timbré; elles seront placées sous enveloppe cachetée et remises en séance publique, lorsque le président du bureau en fera la demande

Le cahier des charges et série des prix restent déposés au Mont-de-Piété, rue des Tours, 27, ils sont à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance.

— Le même jour, à 10 heures précises du matin, dans l'une des salles du Mont-de-Piété, il sera procédé, en présence du Conseil d'administration et de l'architecte chargé de la direction des travaux à l'adjudication publique au rabais, sous soumissions cachetées, des travaux mentionnés ci-dessous :

Terrassement, maçonnerie, démolition, plafonnage 9.811 fr. 3° cautionnement : 400 fr.

Charpenterie, menuiserie, 9.130 fr. 03 ; cautionnement provisoire : 400 fr.

Pierre bleue, pavage, carrelage, 3.223 fr. 50, cautionnement provisoire : 100 fr.

Zinc et plomb, 789 fr 20 ; cautionnement provisoire 50 fr.

Fers et fonte, 4.250 fr. 40, cautionnement provisoire : 150 fr

Peinture et vitrerie, 4.062 fr. 15, cautionnement provisoire : 150 fr.

Ciment armé 45.775 fr., cautionnement provisoire 500 fr.

Divers, chauffage, éclairage, monte-charge, téléphone (à traiter de gré à gré), 5.750 fr., cautionnement provisoire : 200 fr.

Soit au total.— Montant des travaux : 82.811 fr.61 honoraires de l'architecte 4.140 fr. 58 ; somme à valoir 8.547 fr. 81, et pour la dépense totale 955.000 francs.

Les devis, série de prix et cahier des charges et les autres pièces composant le projet sont déposés chez M. Contamine, architecte, à Lille, 13, rue de Tenremonde, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance tous les jours (dimanche et fêtes exceptés), de 9 heures à midi et de deux heures à quatre heures.

COMPAGNON VOLEUR. — Sous ce titre, nous avons relaté l'arrestation d'un sieur Emile Berton, comme coupable d'un vol d'outils commis au préjudice des sieurs Bareizel Constant et Hippolyte Naert, ouvrières menuisiers chez M. Pinteiol, entrepreneur, rue d'Artois, 196.

C'est en descendant du train de Lesquin que Berton fut appréhendé par l'agent de sûreté Delory mardi soir vers sept heures un quart.

Interrogé, Berton a pu établir son innocence.

Il a été remis en liberté jeudi.

TENTATIVE DE VOL. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malandrins ont pénétré dans l'estaminet tenu par M. Delobel, 68, rue du Faubourg des-Postes, et allaient sans doute commettre un vol quand, dérangés dans leur opération, ils s'esquivèrent non sans emporter trois bouteilles de vin.

Ces malandrins ont rôdé ensuite dans le quartier de Wazemmes.

La police du 6e arrondissement qui a ouvert une enquête sur cette tentative de vol ne tardera pas, nous l'espérons, à mettre la main sur les coupables.

AVIS IMPORTANT. — Les anciens ouvriers ayant travaillé dans la maison LE GAVRIAN et Fils, avant le 31 décembre 1881, sont priés de se faire connaître, à l'une des personnes suivantes :

M. Duvocelle père, 29, rue de la Justice, à Ronchin ;

M. Warin, 16, rue Pierre-Legrand, Fives-Lille;

M. J.-B. Ronfort, 27 rue de Valenciennes, Lille;

M. C. Ronfort, rue Sadi-Carnot, à Ronchin.

Avant le 1er décembre 1901.

ACTES DE VANDALISME. — Des individus ont été surpris par des agents au moment où ils arrachaient des cordons de sonnettes à plusieurs maisons des environs de la place de la République et arrachaient du sol les bancs qui sont fixés tout autour de la place Sébastopol.

L'un de ces vandales a pu être arrêté. C'est un nommé Alfred Herbaut, demeurant cour Bohem, rue Colbert.

Conduit devant M. Villon, commissaire de permanence, il a reconnu avoir brisé des cordons de sonnette, mais pas arraché de bancs de promenade.

Il a été néanmoins maintenu en état d'arrestation.

Quant aux autres complices, ils sont recherchés activement.

A LA CASERNE

Le *Progrès du Nord* publie l'information suivante que nous avions reçue nous-même, mais que l'abondance des matières nous avait obligé à remettre à aujourd'hui :

Le jeudi 24 octobre, M. le médecin major X... passait la visite des malades et le pansement d'un de ceux-ci devant être défait, le major le retira et passa le linge sale à un infirmier réserviste chargé de le mettre dans un seau. Le seau étant plein, l'infirmier enfonçait le linge sale avec le couvercle, quand voyant cela, le major lança un vigoureux coup de poing sur l'oreille du soldat en disant : « Enfoncez-le donc avec les mains vous les laverez après ».

Le soldat se relevant tout interloqué et meurtri sortit immédiatement de la salle, et tomba en une violente crise de nerfs ; on dut le reconduire sur son lit au casernement où il revint à lui.

Le major informé des suites de son coup de poing, envoya successivement auprès du réserviste, son caporal, son sergent et son médecin aide-major pour le prier de revenir afin qu'il puisse s'excuser, mais le soldat ne voulut pas se déranger, et ses camarades qui se trouvaient dans le casernement virent arriver le major, qui vint s'excuser lui-même de son mouvement de « vivacité » et offrit une permission à celui qu'il venait de frapper. Mais ce dernier refusa la permission et lui dit « Si je n'avais pas pensé à ma femme et à mes enfants, ce n'est pas un, mais dix coups de poing que vous auriez reçus »

Cette scène s'est passée devant les infirmiers et la sœur de la division et d'un médecin civil faisant 28 jours comme médecin auxiliaire, qui pourraient certifier de sa complète véracité et qui en ont été révoltés.

Le ministre de la guerre a été avisé de ces faits.

CONCOURS DE STENOGRAPHIE — Les examens et concours de sténographie et des machines à écrire que l'Association Sténographique Unitaire *(reconnue d'utilité publique)* organise depuis 1888 entre les élèves de ses cours auront lieu le 20 avril 1902, dans toutes les villes où cette société compte un centre d'enseignement.

La Sténographie est un mode de notation beaucoup plus commode que l'écriture ordinaire. Elle permet une économie de temps considérable par rapport à cette dernière, parce que ses traces sont infiniment plus simples et parce qu'en raison de sa structure phonétique elle écrit les sons de la manière la plus rapide sans tenir compte de l'orthographe. Le Parlement, la magistrature, les Facultés, le Journalisme, les Lettres, et surtout le Commerce et l'Industrie, s'attachent de plus en plus cet important facteur économique du temps.

Le système Prévost-Delaunay fournit la majeure partie des sténographes aux Chambres françaises et belges et son mécanisme s'acquiert facilement et en peu de temps, au moyen d'un simple manuel. Tous les jeunes gens de notre génération devraient se l'assimiler, car l'utilisation de la sténographie est très en faveur dans le monde des affaires.

L'Association Sténographique Unitaire envoie gratuitement à toutes les personnes qui lui en feront la demande une notice explicative contenant le tableau des signes du système Prévost-Delaunay. S'adresser à M. Olivier Loyer, 12, avenue Philippe-Auguste. Paris-XIe.

CHRONIQUE THÉATRALE

LES PREMIERES DE « LA VIE DE BOHEME », DU « PASSANT » ET DES « AMOURS DE PIERROT »

Excellente première, jeudi, avec *la Vie de Bohême* Salle archi-comble, public mêlé, belles toilettes même ; on dirait que les « aristos » ont tout à fait fini de bouder la municipalité socialiste, et qu'ils condescendent maintenant à se commettre avec le Peuple des gratuites.

Ç'aura été le grand mérite de M. Bourdette, tant par le choix heureux de ses spectacles que par celui de ses artistes, de refaire de notre théâtre le rendez-vous d'hiver de tous les mondes.

Nous ne dirons rien du livret de la *Vie de Bohême* que chacun connaît : Mimi et Rodolphe, Musette et Marcel, Schaunard, Colline sont les amis de ceux mêmes qui n'ont pas lu Murger ; et l'on s'étonne vraiment qu'une œuvre aussi française, vieille de cinquante années, ait dû attendre le bon vouloir d'un étranger pour paraître en musique.

La partition de Puccini est la seconde tentative italienne de la *Vie de Bohême*, tentative très heureuse dans la partie mélodie, ordinaire pour ce qui est de l'harmonie, et nous pourrions dire : Les deux premiers actes doivent leur franc succès à Murger, les deux derniers passionnent et enchantent grâce à Puccini ; l'intrigue fournit un merveilleux champ d'action au musicien qui détaille alors les scènes et les personnages avec une finesse exquise.

Mme Mikaelly est une Mimi parfaite, enchanteresse au premier acte, tragique et suppliante à la barrière d'Enfer, simple et belle à sa mort. Mme Marly, quoique peu à son aise dans cette musique légère qui ne lui permet pas de donner la voix admirable que nous a révélée *Cavalleria*, est une Musette très vivante et très agréable.

M. Mikaelly fait un excellent Rodolphe, particulièrement au troisième acte qu'il a joué et chanté à la perfection.

M. Ramieux est certes le plus vrai Bohême de la bande, et Schaunard semblait avoir retrouvé le bel organe de cet artiste si vrai et si brillant, de ce comédien si consciencieux.

M. Cadio est le Marcel idéal, belle voix, belle prestance, beau physique, c'est le vrai vainqueur de Musette... et de tant d'autres.

M. Berton a été irréprochable et nous a parfaitement dit la romance de « *la Méprise* ».

Nous serions ingrat si nous oubliions, malgré leurs rôles effacés, M. Dufranne et le sympathique Fertinel, admirable gaga Saint-Phar.

En un mot, ensemble parfait, pièce bien sue, bien jouée, bien chantée, décors splendides, et orchestre convenable.

***

Le spectacle commençait par *le Passant*, de Coppée, œuvre sinon parfaite du moins agréable du vieux poète qui depuis...

Mme d'Arbelly est une Sylvie charmeuse. Elle dit très bien le vers, avec douceur et vérité, avec simplicité et franchise ; elle nous a fait entendre une douce musique. C'est une Sylvie passionnée ; peut-être se souvient-elle trop de Sapho qu'elle joue de façon si parfaite ; peut-être sacrifie-t-elle Bartet à Sarah Bernhardt dans cette scène où prennent naissance chez elle des sentiments nouveaux. Mais cela est son droit, loin de nous la pensée de vouloir discuter le beau talent de notre jeune premier rôle.

Mme Derval a rendu Zanetto avec une grâce charmante, et nous a révélé une souplesse et une douceur de voix que nous ne lui connaissions pas encore.

Le Passant a été délicieux en tous points.

***

Mardi nous avions eu la première des *Amours de Pierrot*, ballet de notre très sympathique régisseur général, M. Berton. Le livret, dont nous avons donné en temps un résumé, est très coquet.

Nous ne dissimulerons pas que nous sommes peu amateurs des ballets que nous trouvons d'un autre âge, ou d'un autre climat. Mais si nous prisions ce genre de divertissements que certains apprécient beaucoup, nous trouverions parfait celui de M. Berton, et nous féliciterions vivement Mlle Gioletti surtout, puis Mlles Piatti et Bellecour, qui ont très agréablement rendu ce spectacle gai, brillant et qui a surtout le grand mérite de changer les idées.

***

Nous disions que l'orchestre avait été bon dans *la Vie de Bohême*.

Autant nous nous plaisons à reconnaître et à louer les qualités de chacun, autant nous croyons qu'il est de notre devoir de signaler les défaillances. Aussi signalons-nous la façon dont a été exécutée *Cavalleria*, mardi dernier. Les éléments de l'orchestre sont excellents ; il importe de les utiliser au mieux, et de ne pas tolérer que des violons jouent faux ou que les attaques se fassent avec un ensemble... imparfait. *L'intermezzo* a été « raté » mardi. Espérons qu'il en ira mieux la prochaine fois, et qu'après avoir adressé quelque petit reproche, nous ne pourrons plus faire que de grands compliments.

TABARIN.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Dimanche 3 novembre 1901. — 1° LE MAITRE DE FORGES, drame en 5 actes. — 2° LE BARBIER DE SEVILLE, opéra en 3 actes. — 3° LA PERICHOLE, opérette en 3 actes.

Bureaux à 4 h. 1/2. — Rideau à 5 heures.

Places gratuites de 9h01 à 9h00.

SI VOUS VOULEZ

Manger votre appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de **BANYULS-TRILLES**, quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

ACCIDENT. — Un jeune apprenti de 13 ans et demi, Fernand Legrain, rue d'Erquinghem, était occupé, jeudi, vers deux heures, à nettoyer des tuyaux de poêle à l'école des sœurs du Bizet, lorsqu'une tôle soulevée par le vent l'a atteint à la tempe droite et lui a fait une profonde coupure.

REBELLION. — Le sieur Louis Dumez, 32 ans, chiffonnier, est entré à l'estaminet Widocq, rue d'Ypres, mercredi soir, à 9 heures, et voulut s'y installer pour la nuit.

Arrêté par les agents Queste et Bournoville il se rebella et les frappa violemment.

Au poste de police, il exerça de même des violences contre deux autres agents.

Il a été conduit à Lille dans la journée de jeudi.

DECORATION RUSSE — M. Tichadon, commissaire spécial de la gare d'Armentières, qui fut chargé de la direction du service de sûreté lors du passage du tsar, vient de recevoir l'ordre de Saint-Stanislas de troisième classe.

HELLEMMES

ARRESTATION D'UN EXPULSE. — Le commissaire de police a mis en état d'arrestation le nommé Huysman Charles-Louis, sujet belge, travaillant chez M. Dewas, cultivateur, rue Faidherbe, pour infraction à un arrêté d'expulsion

Huysman a été déféré au Parquet.

HOUPLINES

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de la ville d'Houplines est convoqué pour le mardi 5 novembre, à 8 heures précises du soir, à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un secrétaire pour la session. — 2. Répartiteurs pour 1902 Nomination. — 3. Révision des listes électorales Nomination des délégués. — 4. Bourses départementales d'assistance : Désignation des titulaires éventuels pour 1902. — 5. Don aux pauvres Approbation. — 6. Assistance médicale gratuite Liste des indigents. — 7 Eclairage Avis — 8 Enlèvement des boues : Avis — 9 Construction d'un bureau de douanes Avis — 10. Ville, Hospice et Bureau de bienfaisance Fournitures pour 1902, cahier des charges — 11. Octroi Avis — 12. Construction de trottoirs Taxes à recouvrer, approbation. — 13 Divers.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE

DANS LES DOUANES. — M Paul Thomas, premier commis de la direction des Douanes à Dunkerque, et M. Charles Nonnon, premier commis de la direction de Lille, viennent d'être reçus aux épreuves pour le concours de la sous-inspection des Douanes.

L'AFFAIRE DE BARATERIE. — Jeudi, à deux heures, le capitaine Godin, commandant l'*Yvonne*, a été mis en liberté sous caution.

Cette affaire n'est pas encore terminée, car M. Gobert, juge d'instruction, a l'intention de comprendre dans les mesures de poursuites MM Jean-Baptiste et Joseph Wils, capitaines des goélettes d'Islande, qui se trouvaient présents au moment du naufrage de l'*Yvonne*.

Ils ont déjà été entendus hier matin en présence de Me Hovelt, leur avocat.

ACCIDENT. — Le sieur Théophile Coutlenier, âgé de 25 ans, a été gravement brûlé au pied droit à la fonderie Marthez, rue du Four-à-Chaud, par une coulée de fonte incandescente.

GRAND-FORT-PHILIPPE

DES DIFFERENTES MANIERES DE VOIR LES CHOSES — On a dit et répété que le curé de Grand-Fort-Philippe connaissait la boxe mieux que la Bible. Cela paraissait étrange et peu de personnes le croyaient ; mais voici que l'expérience vient de démontrer ce que nous aurions dû croire.

Le 20 octobre au soir, le curé de la commune escortait quelques jeunes filles qui sortaient de la réunion. Le groupe fit une rencontre, et les faits suivants se seraient passés, d'après *Le Gravelinois* de la semaine dernière :

Dans la soirée de dimanche, M. Boucher, ancien garde, son fils et M. Manier, son gendre, sortaient de l'estaminet et se rendaient à leur domicile lorsqu'ils rencontrèrent une bande d'une trentaine de jeunes filles qui revenaient de la réunion sous la conduite de M. le Curé de la paroisse.

Les jeunes filles, qui ne vont pourtant pas à la réunion pour apprendre la boxe, jouèrent des coudes et M. Boucher père, fut bousculé, puis alla rouler dans le ruisseau.

Au même moment, le curé serait intervenu et aurait, disent les plaignants, administré un coup de poing sur le nez de M. Manier qui, malgré l'obscurité de la nuit, en aurait vu trente-six chandelles. Celui-ci aidé de son beau-frère, aurait voulu riposter, mais tous deux auraient dû reculer devant une menace du curé.

M. Manier, le visage couvert de sang, dut rentrer dans une maison voisine pour se faire soigner.

Saisi d'une plainte pour les faits ci-dessus, le commissaire de police a dû procéder à une enquête. Il avait convoqué cinq jeunes filles pour avoir des explications. Savez-vous ce qui est arrivé ? Au lieu de cinq il en est arrivé une bonne douzaine qui ont exposé avec un ensemble admirable, que les trois hommes venant à leur rencontre avaient ouvert les bras pour les empêcher de passer et que l'un d'eux avait roulé par terre avec une fillette sur la tête de laquelle son nez avait buté, ce qui explique le saignement de nez.

Malgré les trente-six chandelles dont nous parlons, M. le Commissaire de police n'est pas arrivé à voir clair. Il est allé demander quelques explications à M. le Curé qui s'y est purement et simplement refusé. L'enquête continue mais si la police ne réussit pas à faire la lumière, il restera deux solutions : ou bien tirer à la courte paille pour savoir qui a tort, ou bien organiser pour dimanche prochain une séance de boxe dans laquelle on renouvellerait l'expérience ; les spectateurs ne manqueraient pas.

L'affaire devait être enterrée,— chaque fois qu'un curé est aventuré il est difficile à la justice de faire son œuvre ; — mais l'organe clérical nommé *Journal de Gravelines* la remet à l'ordre du jour dans les termes suivants :

Le Gravelinois a entretenu ses lecteurs d'un incident (*sic !*) survenu au Grand-Fort-Philippe et a essayé de mettre en cause plus qu'il ne convient le curé de cette paroisse. Il s'agit tout simplement d'une équipée de deux ivrognes qui, voulant s'en prendre à des jeunes filles, ont trouvé à qui parler. »

Voyez-vous encore une fois cette jésuitique façon de tourner les choses. Un citoyen qui serait battu par un curé, c'est un incident et il ne faut pas trop mettre en cause l'ecclésiastique qui frapperait ses frères en Jésus-Christ. Le *Journal de Gravelines* veut faire la leçon et donner des conseils aux autres ; qu'il s'abstienne de commentaires, le jeu est dangereux.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

VOL DE 850 FRANCS. — M. D..... de passage en notre ville et qui était descendu à l'Hôtel Grard, rue Cuvele, a déposé une plainte relativement à un vol dont il a été victime de la part d'un garçon indélicat qui s'était approprié une somme de 850 fr.

A L'EXPOSITION. — Dimanche, 3 novembre, aura lieu, au Château Gayant, une fête aérostatique, avec le concours de l'aéronaute Arthur Tiberghien, qui effectuera une ascension à 3 h. 1/2.

A 4 h. 1/2, concert symphonique.

A 6 heures, séance de cinématographie par M. Desmarets.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ROSULT

VOL DE 400 FRANCS. — Un malfaiteur s'est introduit chez M. Pierre Vaillant, journalier, rue du Riez, et après avoir bouleversé la maison de fond en comble, il est parti en emportant une somme de 400 fr., toutes les économies de M. Vaillant, renfermées dans une armoire.

Une enquête est ouverte pour découvrir l'auteur de ce vol.

PAS-DE-CALAIS

BEAURAINVILLE

ACCIDENT MORTEL. — Le nommé Floride Delahaye, âgé de 45 ans, qui travaillait le 28 octobre au dépôt de betteraves de la fabrique de sucre, a été écrasé accidentellement par le chariot de M. Lorge, cultivateur à Campagne-lez-Hesdin. La victime était mariée et père de plusieurs enfants.

MARCONNELLE

FILLETTE TUEE PAR UN TRAIN. — La petite Marie Halipre, une enfant de